

Ecole :

Document confidentiel

NOM :

Prénom :

Classe :

Programme Personnalisé de Réussite Educative

*"Le programme personnalisé de réussite éducative consiste en un **plan coordonné d'actions**, conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et **discuté avec les parents**. Il est également **présenté à l'élève** qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé."*

"Le maître de la classe fait part au conseil des maîtres du cycle de ses observations et des évaluations qu'il organise dans les situations quotidiennes de la classe. Le conseil des maîtres du cycle analyse la situation de l'élève et définit les actions à mettre en œuvre ; il formalise le projet de programme personnalisé de réussite éducative que le maître de la classe présente, avec le directeur, aux parents."

Guide pratique pour l'expérimentation des programmes personnalisés de réussite éducative
à l'école et au collège
durant l'année scolaire 2005-2006

Articulation et suivi des aides :

P1 : sept-oct ; P2 : nov-déc ; P3 : janv-fév ; P4 : mars-avril ; P5 : mai-juin

Année scolaire et niveau <i>Indiquer si redoublement</i>	Période	Différenciation pédagogique	Aide personnalisée	Stage de remise à niveau	Accompagnement éducatif			Intervention RASED	Aide extérieure	Autre
					Aide au travail scolaire	Activités culturelles	Activités sportives			
.....	P1									
	P2									
	P3									
	P4									
	P5									
	Printemps									
	Juillet août									
.....	P1									
	P2									
	P3									
	P4									
	P5									
	Printemps									
	Juillet août									
.....	P1									
	P2									
	P3									
	P4									
	P5									
	Printemps									
	Juillet août									

Note : La page 1 de ce document peut être photocopiée, sans changer d'échelle, sur un format A3 : elle peut ainsi devenir la page de garde d'un " dossier PPRE " que vous constituerez pour chaque élève concerné.

La page 2 est destinée à être photocopiée (en A4) à chaque fois qu'une action constitutive du PPRE est mise en place ou réajustée . Cette page 2 peut ainsi être glissée dans le dossier PPRE déjà établi.

Ecole :

NOM : Prénom : Classe :

Quand le met-on en place?

- Lorsque l'on se rend compte que l'élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun ou que la question du maintien se pose.
- A tout moment de l'année et à tout niveau de classe.

Exemples : Un élève de CP qui, en fin de 1er trimestre, a bénéficié d'une aide personnalisée sur 2 périodes et n'est toujours pas dans la combinatoire.

Un élève de CE1, qui a bénéficié d'une aide spécialisée du RASED ou extérieure à l'école, pour qui le maintien proposé par l'équipe a été refusé par les parents.

Période(s) :

Actions retenues :	Objectif prioritaire	Modalités	Observations Evolution
Différenciation pédagogique			
Aide personnalisée			
Stage de remise à niveau			
Accompagnement éducatif			
Intervention RASED			
Aide extérieure			
Autre			

Signature de l'enseignant :

Signature des parents (après entretien avec l'élève) :

Synthèse à l'issue de la période (des périodes) :

.....
.....

Décision : Arrêt / Poursuite

Signature des parents :